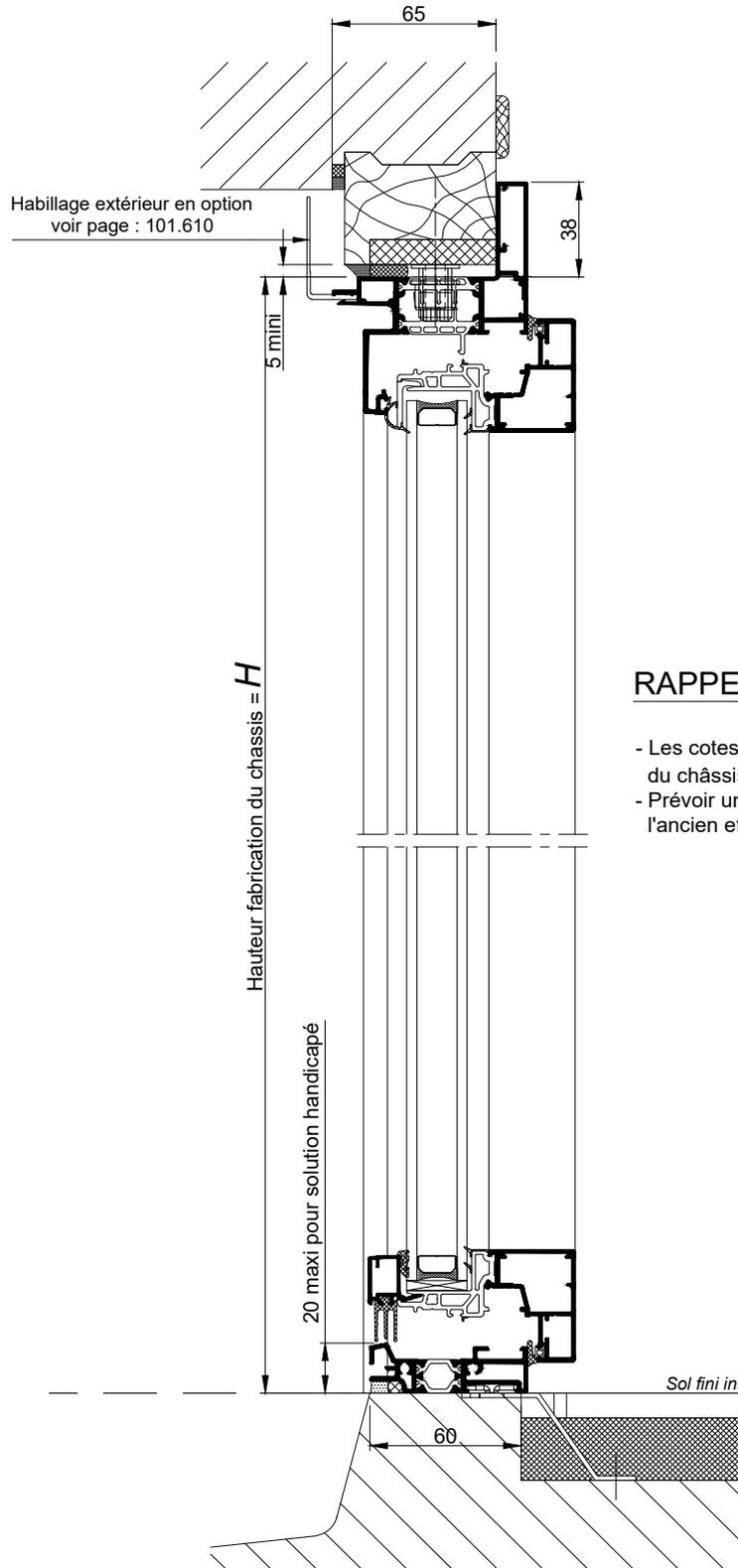


**CHÂSSIS A LA FRANÇAISE 1 ET 2 VANTAUX
CAS DU PASSAGE HANDICAPÉ**



RAPPEL :

- Les cotes **L** et **H** correspondent aux cotes fabrication du châssis K.LINE.
- Prévoir un jeu de 5 mm mini sur la périphérie entre l'ancien et le nouveau dormant.

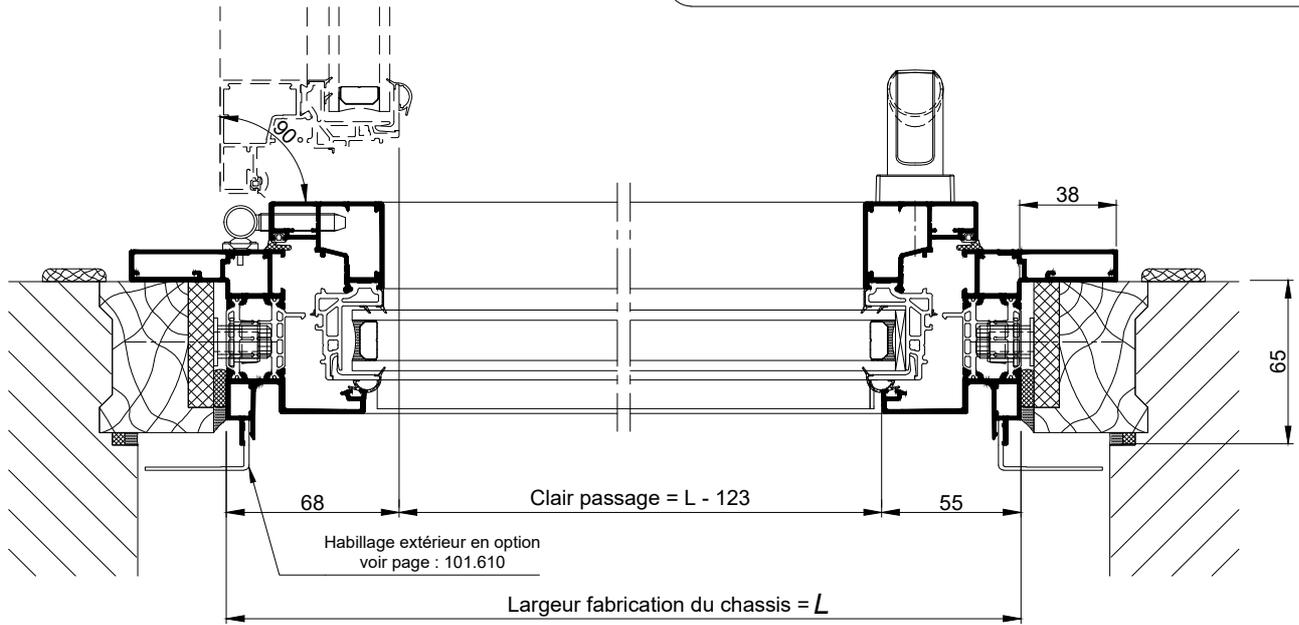
Nota : Prévoir un jeu mini de 8mm entre le bas de l'ouvrant et le sol fini

COUPE VERTICALE Ech 1/3

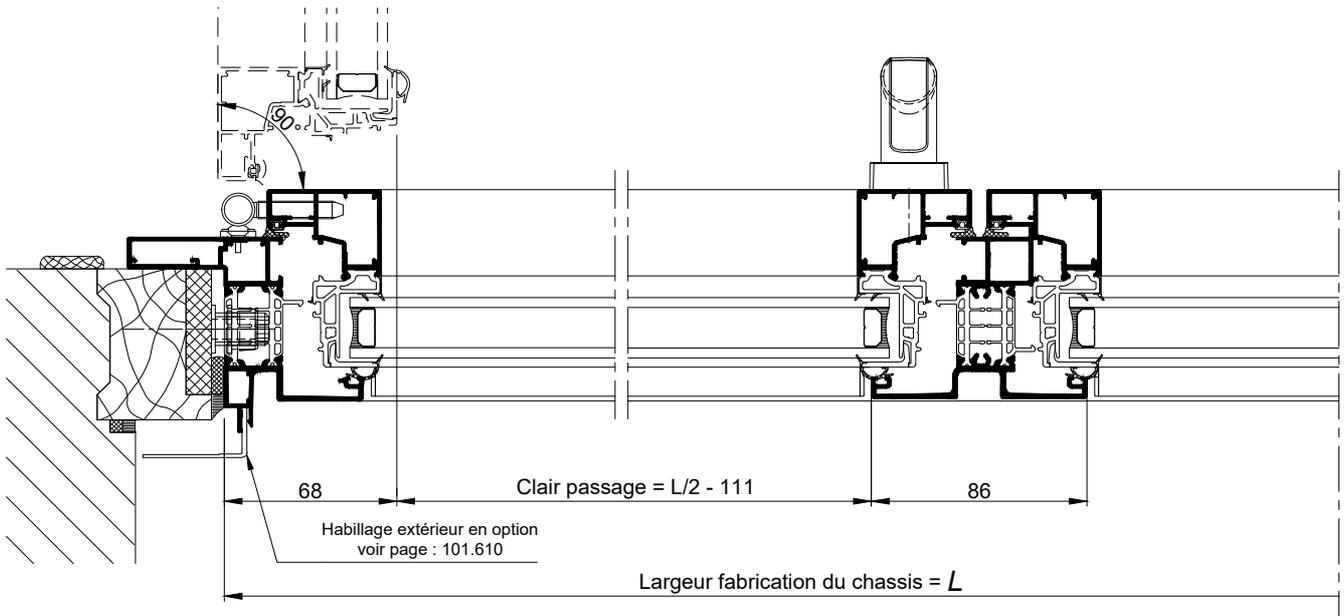
NOTA : Suivant l'arrêté du 1 août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées.

- Dans le cas du passage handicapé, les zones de stationnement extérieure et intérieure doivent être horizontales sur 1,70 m mini pour un poussant ou 2,20 m pour un tirant.

**CHÂSSIS À LA FRANÇAISE 1 ET 2 VANTAUX.
CAS DU PASSAGE HANDICAPÉ**



COUPE HORIZONTALE Ech 1/3



**COUPE HORIZONTALE
PARTIELLE Ech 1/3**

NOTA : Suivant l'arrêté du 1 août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées.
le clair passage du vantail couramment utilisé doit être obligatoirement supérieur à 830mm

- Pour une porte-fenêtre 1 vantail, cela donne un L mini de 953 mm
- Pour une porte-fenêtre 2 vantaux, cela donne un L mini de 1882 mm

REFERENCES

- Réserve maçonnerie: Page 101.951